Municipalité
Paroisse de Senneterre

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 209-2008 que :

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement n° 299-2023, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008 ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2023 à 19h30, au bureau municipal situé au 100, rue du Portage. Cette assemblée a pour but d'expliquer le projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer exclusivement sur les modifications apportées au règlement.

3. Ce projet de règlement vise à modifier les dispositifs relatifs au déplacement d'un bâtiment, modifier les normes relatives aux clôtures et aux haies, modifier les normes relatives au contrôle architectural et matériaux de revêtement extérieur et de modifier et ajouter certains termes dans la terminologie.

4. Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau municipal, au 100 rue du Portage, durant les heures d'ouverture du bureau ou sur le site web de la Municipalité au www.paroissesenneterre.qc.ca, sous l'onglet « Avis publics ».

5. Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité Paroisse de Senneterre.

Donné à Senneterre, le 8 février 2023.

Mélanie Hébert,
Directrice générale et greffière-trésorière